

SNUipp Val d'Oise

Infos



N° 131 juin 2009

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du
6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au
SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CDIS



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Dispensé de timbrage

Déposé le mardi 16 juin 2009

Edito

Les multiples décisions du ministre et le mépris affiché vis-à-vis des enseignants ont provoqué pendant l'année 2008/2009 un puissant mouvement inscrit dans la durée (grèves, manifestations et actions multiformes) avec les parents d'élèves. Si le ministre a changé de ton sur la maternelle et les RASED, la rentrée de septembre 2009 sera marquée par une régression budgétaire sans précédent 14000 élèves supplémentaires sont attendus alors que 6000 postes (postes au concours, RASED,...) sont supprimés, marquant un appauvrissement de l'offre éducative.

Le gouvernement persiste dans sa volonté de ne pas remplacer un départ en retraite sur deux et annonce au budget 2010, 34000 suppressions de postes dans la fonction publique. Face à la poursuite de ces réformes qui visent à déstructurer l'école publique, face à la remise en cause des droits des personnels et à la dégradation des conditions de travail, le SNUipp considère indispensable de développer un plan d'actions ambitieux associant les personnels, les

parents d'élèves, les élus. Il appelle dès maintenant à poursuivre et amplifier la campagne d'opinion et les réunions avec les parents d'élèves, pour dénoncer les mesures ministérielles, et débattre de ses propositions pour la réussite de tous les élèves : temps de concertation, plus de maîtres que de classes, RASED, maternelle, formation, transformation des emplois précaires en emplois statutaires...

La riposte à toutes ces orientations politiques doit s'amplifier et être portée collectivement par toute la communauté éducative. Peut-être plus que pour les années précédentes, la nécessité de s'unir, de renforcer votre syndicat pour défendre l'école et les droits des personnels est essentielle. Conforté par les dernières élections professionnelles et par une hausse du nombre de syndiqués en 2008/2009, le SNUipp doit être encore renforcé face aux attaques dont l'école et les enseignants sont l'objet. Se syndiquer est une première étape immédiate pour affirmer collectivement nos valeurs et nos engagements pour la réussite de tous les élèves.

*Kamel Ould Bouali
SD du SNUipp 95*



Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.

Notre ami et camarade Marcel DEBOEUF est décédé soudainement le 28 mai à 58 ans. Toute sa vie d'éducateur, de militant syndical et politique, Marcel aura mené, sans ménager ses forces, les combats pour plus de justice sociale, pour que tous les enfants aient les mêmes droits, les mêmes chances de réussir leur vie de femme et d'homme. « Et plus pour ceux qui en ont le plus besoin... » aurait immédiatement rajouté celui qui fut ardent défenseur et pionnier de la notion d'éducation prioritaire.

En tant que responsable du SNI PEGC (dont est issu le SNUipp 95), il aura profondément marqué le paysage scolaire du Val d'Oise par son ambition pour le Service Public d'Education. Comme délégué du personnel, il a largement contribué à développer une conception du paritarisme reposant sur une constante exigence d'équité et de transparence au bénéfice de tous les collègues, sans exception.

La vie n'aura pas laissé à Marcel le temps dont il a si longtemps rêvé pour approfondir sa culture philosophique, de compléter sa remarquable collection musicale, de jouer de la guitare et de regarder le temps s'écouler paisiblement en compagnie des paysans du Lot qu'il a tant aimés... A sa famille, à ses amis, à ses proches, à tous ceux qui l'ont connu et apprécié, en particulier les enseignants de Goussainville et les très nombreux jeunes qui ont débuté leur parcours professionnel à Germaine Vié, le SNUipp Val d'Oise tient à dire son émotion et sa douleur. Bien tristement

Sommaire

Edito	p 1
Infos CAPD	p 2-3
Hommages à M. Deboeuf	p 4



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Des salariés comme les autres ?

Plusieurs décisions annoncées lors des dernières CAPD réduisent notablement les possibilités qu'ont les enseignants du 1er degré d'accéder à des droits reconnus aux autres fonctionnaires et aux salariés du privé. Les choix politiques actuels de réduction des postes et de modifications de la formation initiale et du recrutement ont des incidences importantes sur les droits sociaux des enseignants (temps partiel, mise en disponibilité...).

Ainsi, comme dans de nombreux autres départements, nous assistons dans le Val d'Oise à une véritable remise en cause de dispositions permettant aux collègues d'exercer à temps partiel selon les quotités choisies. En particulier la possibilité pour les enseignants d'exercer à 80% est aujourd'hui fortement réduite pour la rentrée 2009 et risque de complètement disparaître à la rentrée 2010. Cela constitue une rupture par rapport aux engagements pris par l'Etat en 2003 à la suite de la réforme sur les retraites.

Dans ce contexte, le refus d'accorder le 75% sur autorisation comme quotité de repli est d'autant plus injuste. D'autre part l'annonce dès à présent que l'attribution « systématique » du 50% sur autorisation sera rediscutée et redéfinie l'année prochaine marque une rupture dans l'histoire récente de notre département. De même, il est également à craindre que les demandes de mise en disponibilité soient de plus en plus difficilement accordées et leur autorisation de plus en plus différée dans le temps contraignant ainsi les collègues concernés et leur famille à vivre dans une grande incertitude et à faire face dans la précipitation à toutes les conséquences. Toutes ces décisions et ces annonces qui n'ont pour seul objectif que la réalisation d'économies, portent une grave atteinte au droit des collègues de concilier leur vie professionnelle avec leur vie familiale et compromettent durablement les possibilités d'engager des projets dans une perspective d'évolution professionnelle.

Toutes ces décisions auront des incidences sur la gestion des carrières des collègues. En effet, à l'heure où l'entrée dans le métier se fait de plus en plus tard et où les carrières s'allongent, la gestion des fins de carrière va se poser de manière beaucoup plus accrue dans les années à venir. Le refus d'exercer à temps partiel, le refus de mise en disponibilité aujourd'hui auront des conséquences importantes sur la fin de la carrière dont la gestion doit constituer une préoccupation constante tout au long de la vie professionnelle.

Nous dénonçons vigoureusement ces choix et ces orientations qui conduisent à réduire les droits des personnels. Il est inacceptable et insupportable que les enseignants et majoritairement des enseignants du 1er degré se voient refuser des modalités d'organisation de leur service dont bénéficient d'autres fonctionnaires. Les enseignants et les enseignantes ne sont pas des « sous fonctionnaires » et ils n'ont pas à faire les frais d'une politique de restriction budgétaire.

Nous demandons un réexamen de ces décisions et la mise en application de la note de service n° 253-2005 du 23 mars 2005 qui recommandait aux Inspecteurs d'académie « d'examiner chaque demande avec la plus grande attention afin de lui réserver, dans toute la mesure du possible, une suite favorable ». Le Val d'Oise compte 8,5 % de personnels exerçant à temps partiel ce qui est en dessous de la moyenne de l'académie (10%) et de la moyenne nationale. Rien que pour se situer dans la moyenne académique il faudrait que les 723 demandes présentées cette année reçoivent toutes une réponse favorable. C'est le sens de notre demande et c'est le sens des démarches de saisines de la CAPD et de recours administratifs engagés par nos collègues.

22 v'là les exeat !

Le représentant de l'IA annonce qu'au vu de la situation départementale, un solde de 15 postes est envisagé pour le moment. Il mentionne ensuite l'attribution de 7 ineats pour des entrants dans le Val d'Oise bénéficiant déjà d'exeat de la part de leur département d'origine.

Au terme d'un savant calcul (15 + 7), le nombre de promesses d'exeat autorisés par Monsieur l'Inspecteur d'Académie au 4 juin 2009, est au nombre de 22.

La répartition de ces 22 exeats est précisée comme suit : 3 priorités médicales, 5 au titre de réparation suite aux erreurs dans les résultats des permutations, 7 priorités sociales et 7 au titre de rapprochement de conjoints.

Le SNUipp intervient pour signaler la baisse du volume d'exeat accordés par rapport à l'année dernière et pour souligner l'insuffisance du volume de départs au regard du nombre de demandes (augmentation de 15%) et de la nature de ces demandes :

- Rapprochement de conjoint

Nous pointons la forte progression des demandes pour rapprochement de conjoint dont une proportion importante correspond à des situations nouvelles. Seuls 7 exeats ont été attribués pour 43 demandes au titre de rapprochement de conjoint alors que l'année dernière toutes les demandes à ce titre ont obtenu une promesse d'exeat.

- Contestations des résultats des permutations informatiques

Les 5 collègues victimes d'une injustice de traitement lors de la phase nationale organisée par le ministère, se voient tous accorder à titre de réparation un exeat. Cela répond seulement à une partie de notre demande. Il faut que ces 5 départs soient identifiés comme des départs exceptionnels et ne soient pas comptabilisés dans les 22 promesses. D'autre part nous demandons que toutes les dispositions soient prises au niveau de l'Inspection Académique pour permettre à ces collègues d'obtenir des ineats.

Nous avons également procédé à une analyse de ce dossier sur les trois dernières années et nous avons ainsi identifié notamment deux éléments importants :

- le taux de départs effectifs (exeats satisfaits par des ineats) est de l'ordre de 50%,
- le nombre important de mises en disponibilité dès lors que les collègues n'ont pas eu de réponse favorable à leur demande de quitter le Val d'Oise.

Ces deux éléments plaident en faveur d'une nécessaire augmentation du volume d'exeat et nous ont permis d'argumenter dans ce sens auprès de l'IA.

Recours / saisine

Le SNUipp est intervenu à plusieurs reprises pour demander le réexamen de toutes les situations sur les 80% et les 75%.

Nous avons proposé aux collègues concernés une démarche de saisine de la CAPD, pour que chaque situation soit réexaminée en présence des délégués du personnel et de recours auprès de l'inspecteur d'académie.

Retrouvez ces 2 démarches sur : <http://95.snuipp.fr/spip.php?article1181>

Accès à la Hors Classe

Dans l'attente de la dotation ministérielle, l'IA nous a annoncé que **le nombre de passage à la hors classe se situerait probablement entre 60 et 80 promotions sur les 3845 collègues promouvables.**

Pour rappel, tout collègue est promouvable à la hors classe à partir du 7ème échelon. La participation à la campagne de promotion est automatique mais chaque année, très peu de collègues accèdent à la hors classe.

Dans les faits, compte tenu de la faible dotation accordée par le ministère, seuls les collègues au 11ème échelon PE, avec une note pédagogique élevée peuvent y prétendre.

Le barème retenu étant : (échelon X 2) + note pédagogique + point ZEP (exercice en ZEP depuis 3 ans) + point DIR

Une recommandation ministérielle a proposé l'attribution aux directeurs et directrices d'un point supplémentaire pour le barème d'accès à la hors classe. L'IA du Val d'Oise a confirmé l'application de cette règle pour notre département.

Le problème n'est pas de changer de barème chaque année mais bien d'augmenter le contingent d'accès à la hors classe qui est aujourd'hui, très insuffisant. Il est seulement de 2% cette année.

Postes spécifiques

Réaffectations et affectations

La CAPD a examiné plus de 120 demandes d'affectations ou de réaffectations sur postes spécifiques (ASH, EDV, CLIN, Directions). Les résultats sont affichés sur le site du SNUipp 95.

Rappel de la procédure : Un certain nombre de postes en ASH, de direction, EDV, CLIN sont restés vacants à l'issue du mouvement à TD et à l'issue des affectations des stagiaires CAPAsh.

A ce jour, après la CAPD du 4 juin, les postes suivants restent encore libres : 13 postes de directions, 8 postes option D, 1 option C, 9 option E, 2 Segpa, 2 EREA (postes d'éducateurs), 2 psychologues et 1 ou 2 référents (en attente).

Ces postes seront proposés dans le cadre du mouvement à titre provisoire. Un nouvel appel à candidature sera probablement effectué pour les postes de direction d'école.

Nous demandons à l'IA d'afficher la liste des postes spécifiques encore libres et de lancer un nouvel appel à candidature. La prochaine CAPD étant programmée pour le 25 juin cela laisse la possibilité de procéder sous cette forme.

Procédure de reconduction : de la transparence !

Un bref rappel :

La reconduction est une opération du mouvement à titre provisoire qui permet aux collègues exerçant à TP d'être maintenus sur leur école s'ils le souhaitent sous certaines conditions :

- cette école doit figurer dans la liste des vœux formulés au TD
- cette école présente des caractéristiques territoriales (ZEP/REP, écoles poches),
- formuler une demande de reconduction et obtenir un avis favorable de l'ien.

Que s'est-il passé en janvier et février 2009 ?

Lors des différents échanges dans les commissions paritaires sur les instructions du mouvement 2009, les représentants de l'IA annoncent que dans le cadre de l'accompagnement des néotitulaires, la reconduction sera « exclusivement » réservée aux T1 actuellement en postes avec des conditions bien spécifiques (champs d'application élargie à tous les secteurs du département, avoir demandé l'école en premier vœux...). La circulaire définitive du mouvement n'évoque cette possibilité que pour les T1 actuels.

Changement le 4 juin 2009 et l'indispensable transparence !

Lors de la CAPD du 4 juin 2009, le SNUipp interroge sur la suite des opérations du mouvement à TP : quelles sont les différentes étapes ? A quels moments auront-elles lieu ? Comment seront traitées ces demandes ?

Naturellement dans ce cadre nous abordons la question de la reconduction.

Quelles évolutions dans les pratiques départementales ?

Les IEN nous informent pendant cette séance qu'ils ont continué à procéder comme les années précédentes. Ils ont déjà sollicité des collègues sur certaines écoles et pas seulement des T1 pour les inviter à formuler des demandes de reconduction.

Nous citons la circulaire du mouvement qui indique clairement quels sont les collègues concernés par cette procédure et quelles sont les modalités retenues. Nous rappelons à plusieurs reprises que nous sommes intervenus en janvier et février pour que la reconduction soit ouverte à tous les enseignants. Nous précisons que nous sommes favorables à la reconduction mais il est inacceptable d'avoir à la fois :

- une circulaire qui mentionne strictement le public concerné,
- certains IEN qui « recrutent » au-delà du public concerné,
- une différence d'information entre les collègues.

Le mouvement ne peut pas et ne doit pas se faire entre initiés !

Nous exigeons que toute la transparence soit faite sur toutes les phases de cette opération. Les représentants de l'IA demandent une suspension de séance, fait rarissime dans le Val d'Oise, pour arrêter une position au vu de la nature des problèmes soulevés par le SNUipp. Les représentants de l'IA enregistrent le « malentendu » sur la reconduction et annoncent :

- 1) Le maintien de la reconduction pour les T1 telle qu'elle est caractérisée dans la circulaire du mouvement,
- 2) La généralisation de la reconduction à tous les enseignants sans postes à TD. Compte tenu du « malentendu » et de l'absence d'information, il n'est pas nécessaire que l'école actuelle figure parmi les vœux saisis au TD.

Carte scolaire

Nouveauté de cette année, le calendrier de carte scolaire (ouverture et fermeture de classe) a été modifié par le ministre. Alors que l'ancien se déroulait en trois phases, le nouveau calendrier est marqué par la suppression de la phase d'ajustement de juin. Il ne comporte donc plus que deux étapes :

- La première a eu lieu en mars et les décisions arrêtées par l'IA ne s'appuyaient donc que sur des prévisions d'effectifs

- La seconde est prévue dans les tous premiers jours de la rentrée de septembre 2009.

Avec un tel calendrier, d'une part de nombreuses écoles devront préparer leur rentrée sans connaître leur structure pédagogique définitive avant la 1ère semaine de rentrée, date des ajustements de carte scolaire. D'autre part les situations individuelles des collègues touchés par des mesures de carte scolaire risquent d'être examinées seulement à la rentrée une fois que toutes les opérations du mouvement auront eu lieu.

Quels ajustements en juin ?

Pour le moment aucune autre opération n'est prévue pour permettre d'ajuster les mesures de carte scolaire en fonction de la réalité des constats effectués en juin. Le seul élément tangible connu à ce jour est l'engagement de l'Inspecteur d'Académie de circonscrire les éventuelles fermetures aux 16 écoles figurant sur la liste des « écoles à surveiller ».

Déjà lors du CTPD du mois de mars nous avions identifié et signalé plusieurs écoles qui ont connu une décision de fermeture avec des effectifs très proches du seuil de fermeture et les écoles qui n'ont pas obtenu d'ouverture alors que les effectifs étaient très proches du seuil d'ouverture. Nous avons alors demandé que les situations de ces écoles soient réexaminées en juin.

Nous vous invitons à nous communiquer (par mail, fax...) au plus vite les effectifs actualisés de votre école pour intervenir auprès de l'IA sur chaque situation individuelle et sur le dossier de la carte scolaire de manière plus générale avec tous les enjeux qu'elle implique.

Nous demandons qu'un groupe de travail paritaire soit réuni rapidement pour faire le point sur la situation départementale, examiner les situations signalées par les écoles. Enfin nous demandons que des dispositions soient engagées dès à présent afin de permettre aux écoles d'anticiper la rentrée de septembre.

N'hésitez pas à contacter un de vos représentants du SNUipp 95 au 01 30 32 21 88 ou par mail snu95@snuipp.fr

Enquête carte scolaire à remplir sur
<http://95.snuipp.fr/spip.php?article805>

Départ volontaire

La circulaire relative aux modalités de mise en oeuvre de l'indemnité de départ volontaire est parue au BO du 28 mai 2009.

Les bénéficiaires

Seuls sont concernés : les fonctionnaires titulaires, les stagiaires précédemment titulaires dans un autre corps...

L'indemnité ne peut être versée en cas de licenciement ou révocation.

Pour bénéficier de l'indemnité, il faut être à plus de 5 ans de la date d'ouverture des droits à pension, donc avoir moins de 55 ans, ou moins de 50 ans pour les collègues ayant 15 années de service actif d'instituteur.

Pour les parents de 3 enfants pouvant partir en retraite après 15 ans de service, le versement de l'indemnité est possible mais ils perdent ainsi le droit à liquidation immédiate de leur pension qui ne leur sera alors versée qu'à 55 ans ou 60 ans.

Les conditions

L'indemnité peut être attribuée :

- pour créer ou reprendre une entreprise ; cette motivation doit être " accueillie favorablement ".

- pour un projet personnel (formation, recrutement sur un autre emploi...) ; la continuité du service, les effectifs insuffisants, une compétence unique dans le service peuvent être évoqués pour refuser ce type de demande. La démission doit être régulièrement acceptée par l'IA.

La procédure

Avant de faire la demande de démission, il faut envoyer par écrit à l'IA par la voie hiérarchique une demande d'attribution de l'indemnité en précisant obligatoirement le motif (projet personnel ou création/reprise d'une entreprise). L'IA peut proposer un entretien au collègue et produit un avis motivé concernant la possibilité de la démission. La réponse de l'IA doit être produite dans les 2 mois ; une réponse positive précisera le montant de l'indemnité qui sera versée. Il faudra alors à ce moment faire la demande de démission.

Le montant de l'indemnité

Première étape : calcul d'un plafond maximal de l'indemnité

L'indemnité est fixée par référence à un plafond égal à 24 fois un douzième de la rémunération brute perçue l'année civile précédant la demande. La rémunération brute prend en compte l'ensemble des éléments de rémunération perçus : traitement indiciaire brut, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, BI, NBI, primes et indemnités, heures supplémentaires.

Exemples :

- Pour des collègues faisant leur demande en 2009, le plafond est de 2 fois l'ensemble des rémunérations brutes perçues en 2008 (année civile).

Deuxième étape : application à ce plafond d'un pourcentage

L'IA peut fixer « librement » le montant de l'indemnité dans le cadre des fourchettes suivantes liées à l'ancienneté de service (il leur est demandé de fixer « généralement » le montant de cette indemnité dans la valeur haute en cas de création ou reprise d'entreprise) :

- Moins de 10 ans d'ancienneté : indemnité maximale = 50 % du plafond ;
- De 10 à 25 ans d'ancienneté : indemnité de 50 % à 100 % du plafond ;
- Plus de 25 ans d'ancienneté : indemnité de 30 % à 80 % du plafond.

Retrouvez toutes ces informations sur :
<http://95.snuipp.fr/spip.php?article1180>

Hommages à Marcel Deboeuf

Convaincre plutôt que contraindre aura été la méthode que Marcel s'est employé à mettre en œuvre tout au long de son activité professionnelle et militante, une belle démonstration de pédagogie pour celui dont une des convictions fondamentales était que l'école est un véritable outil de transformation sociale, d'émancipation humaine.

Dans le message qu'il a adressé au SNU95, Gilles Moindrot le secrétaire général du SNUipp souligne combien l'apport antérieur de militants du courant de pensée Unité et Action, comme Marcel, fut essentiel dans l'histoire du mouvement syndical enseignant, essentiel dans la construction de ce qu'est aujourd'hui notre syndicat.

Ce sont ces traces que notre syndicat s'est efforcé de suivre dans sa recherche d'équité, de transparence, de justice pour les collègues. Chacune des personnes ici présentes ayant siégé une fois aux côtés (ou en face !) de Marcel dans une commission paritaire pourra vous dire jusqu'à quel point il a su pousser cette exigence et combien il a marqué la vie de chacune et chacun des enseignants du département en réussissant à imposer, pour toutes les opérations concernant leur carrière, des barèmes, coupant ainsi court à toute tentation ou tentative d'instituer le fait du prince ou le clientélisme. Gageons que le plus bel hommage que les actuels délégués du personnel pourront rendre à Marcel sera de poursuivre inlassablement cette voie.

Marcel avait fait le choix de donner un peu moins de temps à la vie militante pour se consacrer pleinement

à sa vie professionnelle, à son école Germaine Vié, à ses collègues de Goussainville pour lesquels, je le sais pour en avoir souvent parlé avec lui, il se sentait une responsabilité particulière, ayant pleinement conscience de son rôle de passeur de mémoire, dans ce secteur du département où la vie professionnelle n'est pas toujours très simple.

Il va leur falloir apprendre à naviguer sans celui qui fut, si souvent, dans les relations tempêteuses que les écoles ont eu à assumer avec des partenaires pas toujours bien disposés, une balise, un point de repère.

Souvenez-vous du combat que Marcel a mené pour que les écoles de Goussainville disposent des moyens matériels et de la reconnaissance sociale qui, jamais, n'auraient du leur être contestée...

Je viens d'évoquer les maîtres et leurs luttes, je ne saurais oublier les élèves, ces enfants de la cité des Grandes Bornes que Marcel voyait grandir, qu'il connaissait tous, dont il inscrivait, le moment venu, les enfants sur le registre matricule de l'école.

Je crois qu'une des plus grandes joies de Marcel aura été de voir que certains de ses anciens élèves avaient des parcours professionnels et personnels brillants, loin de la malédiction sociale que certains auraient pu leur prédire.

*Extrait du texte lu par Jean Paul MAURICE
(ancien secrétaire départemental du SNUipp95)
lors des obsèques*

Remerciements

La section départementale du SNUipp remercie les très nombreux collègues qui ont fait parvenir des messages de soutien (tous ont été transmis à la famille de Marcel) et à tous ceux qui ont assisté à la cérémonie au cimetière de Goussainville.

Elle tient à remercier tout particulièrement Monsieur l'Inspecteur d'Académie et Madame l'Inspectrice de la circonscription qui ont autorisé les écoles de la commune à prendre des dispositions permettant aux collègues de manifester leur émotion.

Message du SNUipp national

A
Kamel Ould Bouali
Secrétaire Départemental du 95

Cher Camarade,

Nous avons été profondément peinés d'apprendre la disparition brutale de Marcel Deboeuf. Il avait assumé d'importantes responsabilités au sein de la section départementale du SNI-Pegc du Val-d'Oise avant d'en devenir, durant quelques années, le secrétaire général.

Peu de temps avant la création du SNUipp, il avait fait le choix, non pas de s'écarter de la vie syndicale, mais de se consacrer prioritairement à son métier, une vraie passion ! Peu de membres de l'équipe actuelle des militants du siège national l'ont connu mais quelques uns se souviennent cependant avoir lu et apprécié ses contributions écrites dans les publications auxquelles ils étaient abonnés durant les années 80 : la revue *Unité et Action* et *U & A Infos*. Marcel alimentait avec bonheur et talent les rubriques consacrées au métier d'instituteur, à la pédagogie.

Dès son entrée dans la profession, Marcel eut la chance de rencontrer puis de côtoyer des militants exerçant dans le Val-d'Oise qui ont marqué l'histoire du mouvement syndical enseignant : Alfred Sorel, Daniel Renard, René Matéos et quelques autres. Tous furent séduits par sa générosité, sa bonté, son enthousiasme, sa capacité d'écoute, son sérieux, la profondeur de sa réflexion... Il ne tarda pas à faire partie de l'équipe départementale puis, rapidement, à être associé à des groupes de travail réunissant des militants venus de toute la France. On peut affirmer qu'il a contribué à élaborer et enrichir la pensée du syndicat, notre bien commun.

Marcel aspirait à une retraite active. Il avait à peine commencé à « cultiver son jardin. » Aujourd'hui, sa famille, ses nombreux amis, celles et ceux qui ont eu le privilège de le rencontrer, de se confier à lui aussi bien que de l'écouter, de bénéficier de ses conseils et de sa riche expérience sont tristes.

Nous partageons leur douleur et leur peine. Aussi nous souhaiterions que tu sois notre interprète pour leur dire que nous sommes de tout cœur avec eux.

Qu'ils veuillent bien accepter nos condoléances émues et croire à toute notre affection.

Pour l'équipe nationale du SNUipp,

Gilles Moindrot
Secrétaire général du SNUipp

Message de Mr l'Inspecteur d'Académie

Message prononcé par Monsieur Verschaeve, SG de l'IA lors des obsèques

Aux membres de la famille de Marcel Deboeuf, Mesdames et Messieurs,

Je présente, au nom de M. Jean Louis Brison, inspecteur d'académie du Val d'Oise, et au nom de notre institution de l'Education Nationale, nos très sincères condoléances suite au départ soudain de Marcel Deboeuf.

Je ne ferai pas de long discours. Ce moment de recueillement est avant tout réservé aux proches et aux collègues.

Quelques mots très simples.

- 1) Marcel Deboeuf était instituteur et j'y mets toute la force que ce nom d'instituteur porte avec lui.
- 2) Marcel Deboeuf était directeur d'école et j'y mets aussi toute la force que cette fonction porte avec elle.
- 3) Marcel Deboeuf a travaillé à l'école élémentaire Germaine Vié. Son nom restera associé à cette école car il y a fait toute sa carrière.

instituteur, directeur, école Germaine Vié : voilà trois mots simples qui résumant la carrière de Marcel Deboeuf. Il a travaillé au service de tous les élèves et de chaque élève.

Il a mis toute sa force militante et sociale au service de ses pairs en faisant du syndicalisme et en devenant secrétaire départemental du SNI. Nous avons ce matin en CAPD évoqué sa mémoire. En Commission paritaire, il a toujours défendu ses collègues avec conviction, sans sectarisme et avec un sens aigu du service public. La qualité du dialogue social, aujourd'hui dans notre département est, j'en suis persuadé, dû pour une grande part aux qualités relationnelles de Marcel Deboeuf. L'Education Nationale a eu et a en son sein des enseignants très engagés pour nos élèves tels que Marcel Deboeuf. Mon souhait est qu'elle continue à former des enseignants de la trempe de Marcel Deboeuf.

Je renouvelle, à la famille de Marcel Deboeuf toutes les sincères condoléances de M. l'Inspecteur d'académie et si vous le permettez de moi même. J'ai été instituteur du Val d'Oise il y a plus de quinze ans et tout instituteur de ce département a connu ou côtoyé de manière plus ou moins proche Marcel Deboeuf.

SNUIPP